




**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 4 février 2014, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Robert Poirier de la compagnie Sauvé Poirier Architectes pour la propriétaire, Immobilier Pro Marieville inc. pour le lot 3 700 212 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé aux 116-124, rue Ouellette, en zone commerciale C-4, qui a pour nature et effet de permettre une superficie minimale d'implantation d'un local commercial à 338 mètres carrés alors que l'article 580 du *Règlement de zonage* édicte que dans la zone C-4, la superficie minimale requise pour un local commercial est de 500 mètres carrés, ce qui constitue une dérogation de 162 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le neuf janvier deux mille quatorze (9 janvier 2014).

La greffière adjointe,


Mélanie Calgario, OMA, notaire

Avis public 14-03